



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRANDES MISSIONS ET FONCTIONNEMENT D'UNE ACADEMIE

2 février 2021

I. Les deux piliers du fonctionnement de l'éducation nationale sur les territoires

1. La décentralisation

2. L'académie, niveau territorial de la déconcentration

II. Les missions et l'organisation des services académiques

1. Les missions

2. L'organisation

I. Les deux piliers du fonctionnement de l'éducation nationale sur les territoires

1. La décentralisation

- Lois de décentralisation
- Le partage des responsabilités en matière d'éducation entre État et collectivités



Lycées = Régions



Collèges = Départements



Écoles = Communes (depuis le 19ème siècle)

Responsabilité de l'État

- Pédagogie
- Personnels (encadrement, administration et pédagogie)

Responsabilité de la collectivité

- Immobilier (construction, entretien)
- Fonctionnement
- Personnels liés à la logistique (accueil, restauration, entretien)
- Maintenance du numérique
- Carte scolaire pour les collèges avec le Conseil départemental

Coresponsabilité

- Équipements
- Carte des formations professionnelles
- Information des élèves sur les métiers et les formations
- Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

I. Les piliers du fonctionnement de l'éducation nationale

2. L'académie, niveau territorial de la déconcentration

Les académies existent depuis 1808

L'académie choisie comme le niveau territorial de déconcentration de l'éducation nationale

- ✓ en 1998 : répartition des moyens du premier degré
: mouvement national à gestion déconcentrée
- ✓ en 2006 : mise en œuvre de la LOLF
 - gestion des cinq budgets opérationnels de programme (BOP 139, 140, 141, 214, 230)
- ✓ en 2012 : mise en place de la nouvelle gouvernance

La nouvelle gouvernance académique (décret n°2012-16 du 5 janvier 2012)

Le recteur, garant de la cohérence à l'échelon de l'académie, arrête l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie et dispose de l'ensemble des compétences relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice, ainsi qu'à la gestion des personnels et au suivi des établissements qui y concourent.

Les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Éducation nationale ont délégation de signature pour signer, au nom du recteur, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité.

Mise en place d'un Comité de direction de l'académie constitué du Recteur, du Secrétaire général de l'académie et des IA-DASEN.

La structuration départementale et infra-départementale

- ✓ le département comme lieu de gestion de proximité, notamment des moyens dans certaines académies
- ✓ les bassins ou zones d'animation pédagogique pour le 2^d degré comme lieux d'échange, de concertation et de mutualisation
- ✓ les circonscriptions pour le 1^{er} degré
- ✓ les réseaux : réseaux de lycées ou d'établissements

pour faciliter le pilotage académique et la proximité avec la classe.

Le Recteur d'académie

Le Recteur d'académie nommé par le Président de la République par décret pris en Conseil des Ministres au titre de l'art. 13 de la Constitution.

Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les Régions et départements.

Art. 33 : Les compétences des préfets ne s'appliquent pas à l'exercice « des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent ».

➤ A compter du **1^{er} janvier 2020** dans le cadre de la reconfiguration des régions :

- **30** rectorats d'académie avec un recteur d'académie

dont **17** rectorats de région académique (dont **13** en métropole)

Le Recteur de région académique a des compétences propres pour tout ce qui concerne les relations et dossiers partagés avec le Préfet ou la Préfète de région et le Président ou la Présidente de région ainsi que pour l'enseignement supérieur (recteur délégué dans les 7 régions pluri-académiques) et avec autorité sur les recteurs d'académie.

II. Les missions et l'organisation des services académiques

1. Les missions

- L'organisation pédagogique
- La gestion des ressources humaines
- L'accompagnement des établissements
- L'évaluation
- Le Recteur Chancelier
- Jeunesse, Sports et Engagement

Les missions communes aux rectrices et recteurs de région académique et aux rectrices et recteurs d'académie

L'organisation pédagogique

- Détermination des structures pédagogiques (sauf formation professionnelle)
- Affectation des moyens
- Mise en œuvre des réformes
- Organisation des examens et concours

La gestion des ressources humaines

- Le recrutement des Professeurs des Ecoles
- L'affectation des personnels
- La gestion de la carrière (évaluation : PPCR, avancement, disciplinaire...)
- La formation continue des personnels
- La GRH de proximité

L'accompagnement des établissements

- Les délégations pédagogiques
- Les systèmes informatiques
- Le volet financier : la gestion des BOP (à Nantes 3,3 Mds d'euros)
- Le secteur santé-social

L'évaluation

- Evaluation des élèves (CP, CE1, 6^{ème}, Seconde)
- Evaluation individuelle des personnels (PPCR pour les enseignants)
- Evaluation des écoles et des établissements (dans le cadre du
Conseil d'Evaluation de l'Ecole)

Les missions propres aux rectrices et recteurs de région académique

- Schéma prévisionnel des formations
- Formation professionnelle et apprentissage
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire
- Numérique éducatif
- Fonds européens
- Politique des achats et politique immobilière
- Relations Européennes, Internationales et Coopération
- Education artistique et culturelle
- Jeunesse, Sports et engagement

Le Recteur de région académique Chancelier

- La coordination, notamment dans le cadre des Contrats de Plan
- Le contrôle financier dans le cadre de la loi LRU
- Inscription des étudiants en Master 1 et présidence de la Commission Académique d'accès à l'Enseignement Supérieur dans le cadre de Parcoursup
- Les Dialogues Stratégiques et de Gestion avec les Universités et Ecoles relevant de l'ESRI

Jeunesse, Engagement et Sports

Mise en place auprès du recteur de région académique du **D**élégué
Régional **A**cadémique à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports
(DRAJES)

Intégration des Services Jeunesse, Engagement et Sports au 1^{er}
janvier 2021

Le projet académique

- Instrument de mobilisation
- Instrument de dialogue
- Instrument d'information

4 ambitions :

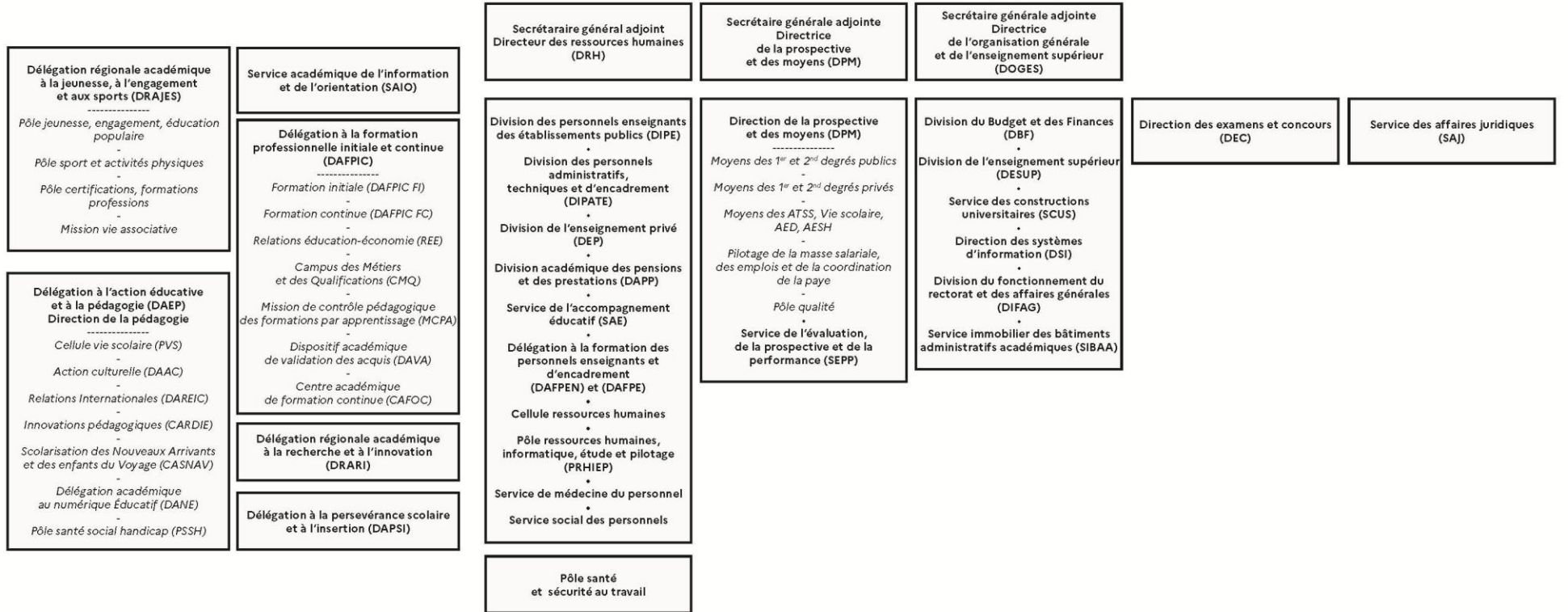
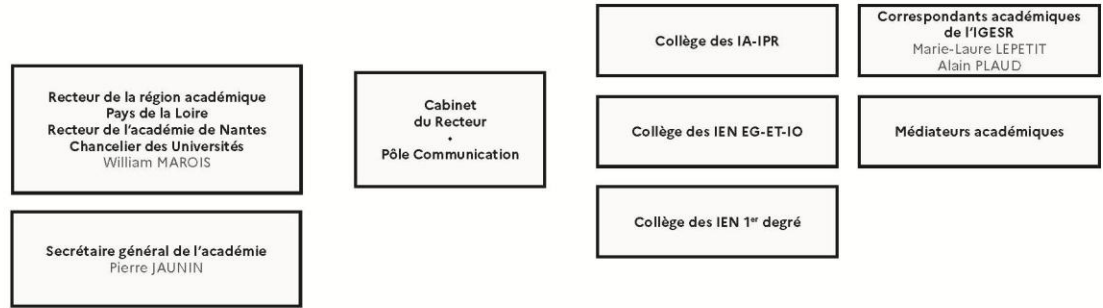
RÉUSSITE : « Garantir à chaque élève sa propre réussite »

INSERTION : « Construire pour chacun sa place dans la société »

SOLIDARITÉ : « Ne laisser personne au bord du chemin »

COOPÉRATION : « Travailler ensemble à la réussite de tous »

2. Organisation



Dans les départements : les Inspecteurs d 'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale.

Relèvent aussi du statut de l'article 33

Ont compétence sur les écoles, collèges et lycées

Disposent maintenant d'un Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Calendrier type des opérations d'une année scolaire en 4 temps

Septembre

Rentrée

Octobre

Bilan – Prévisions d'effectifs

Novembre - Décembre

Evolutions des cartes des formations
professionnelles, des langues et des options

**Le temps des
structures**

Janvier

Répartition des moyens (reçus fin
décembre) entre les départements

Février

Carte scolaire 1^{er} degré
Dotations Horaires Globales des
établissements
Remontée des Tableaux de Répartition des
Moyens Donnés TRMD

**Le temps des
moyens**

Calendrier type des opérations d'une année scolaire en 4 temps

Mars Mouvement national des personnels du second degré

Mai

Mouvement académique des personnels 1^{er} et 2nd degrés

Juin

**Le temps des
ressources
humaines**

Juin

Affectation des élèves en collèges et lycées

Juillet

Ajustements de rentrée

**Le temps des
ajustements**

**Du 1^{er} au 15 Août... repos
Et à compter du 16 août : reprise**



Château de Clermont, Le Cellier - 44

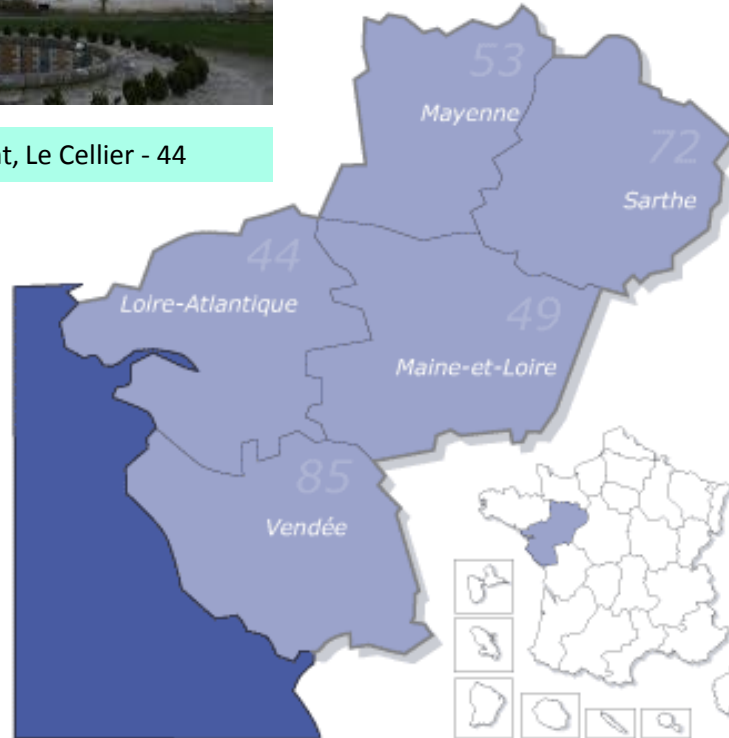
« Le rêve »
Douanier Rousseau - 53



23



Le Vendée Globe - 85



Les 24 Heures du Mans - 72

Je ne suis pas là pour être aimé
Stéphane Brizé (2005) - 49

